



JEU CONJUGAL AU PRISME DE L'ECONOMIE DU MANIOC EN CÔTE D'IVOIRE

KOKI Amokou Amandine Genéviève, Doctorante, Université Félix Houphouët Boigny,

MLAN Konan Séverin, Maître de Conférences, Université Jean Lorougnon Guédé,

YAO Gnabeli Roch, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny

Résumé

Sur la base d'une enquête mixte, cette étude analyse les rapports entre conjoints dont le ménage est le cadre relationnel, à l'effet cumulé de l'économie (rente) du manioc et de l'autonomisation socio-économique de la femme. Elle part du constat que la crise économique met les hommes dans l'incapacité d'assumer seuls les besoins essentiels du ménage, particulièrement en milieu rural.

L'approche méthodologique s'inscrit de la théorie du façonnement des relations conjugales au prisme et à la symétrie de la circulation de l'argent (Attané, 2009) à laquelle est associée une production de données dans les localités de Bécédi-Brignan (Sud-est forestier, en zone Akyé) et de NGattadolikro (Centre, en domaine de transition forêt-savane, auprès de populations Baoulé). Le terrain a permis d'interroger, 90 et 85 productrices de manioc et dérivés et 59 et 47 époux, respectivement à Bécédi-Brignan et à N'Gattadolikro.

De l'essor de la production du manioc et les revenus qu'il génère aux femmes, le pouvoir économique dans les ménages est passé aux mains des femmes. Sous ce rapport, les résultats de l'étude montrent que l'autonomisation économique de la femme par la rente du manioc apparaît comme un facteur nivelant les rôles au foyer, même si certaines productrices de manioc deviennent prééminentes ; cela engendrant, soit une dynamique des foyers, prévue par la Banque Mondiale, soit un fort désamour entre conjoints. Le manioc constitue le meilleur facteur d'emplois pour la jeunesse et la femme dans ces zones d'étude.

Mots-clés : femme, économie du manioc, ménage, rapports entre conjoints, Côte d'Ivoire

Abstract

Based on a mixed survey, this study analyzes the relationship between spouses for whom the household is the relational framework, to the cumulative effect of the cassava economy (rent) and the socio-economic empowerment of women. The observation is that the economic crisis no longer allows men to meet household expenses alone, particularly in rural areas.

The methodological approach is part of the theory of the shaping of conjugal relations through the prism and symmetry of the circulation of money (Attané, 2009) to which is associated the production of data in the localities of Bécédi-Brignan (South -eastern forest, in the Akyé zone) and NGattadolikro (Centre, in the forest-savannah transition area, with Baoulé populations). The field made it possible to interview 90 and 85 producers of cassava and derivatives and 59 and 47 husbands, respectively in Bécédi-Brignan and N'Gattadolikro.

With the rise of cassava production and the income it generates for women, economic power in households has shifted into the hands of women. In this regard, the results of the study show that the economic empowerment of women through cassava income appears to be a factor leveling household roles, even if some cassava producers become preeminent; this engenders either a dynamic of

households, predicted by the World Bank, or a strong lack of love between spouses. Cassava is the best employment factor for youth and women in these study areas.

Keywords: woman, cassava economy, household, relationship between spouses, Ivory Coast

Introduction

Activité agricole principale de la femme en Côte d'Ivoire, dans le Centre, le Sud et l'Ouest forestier, le manioc marque particulièrement la vie des femmes de ce pays.

La littérature sur le manioc privilégie plus les aspects plus ou moins apparents. Chaléard (1988), par exemple, dans ces travaux sur le manioc, s'est attardé sur son aspect économique. Il souligne que le manioc fournit des revenus relativement importants à la population de Bouaké (seconde ville de la Côte d'Ivoire, dans le Centre). Il mentionne que le manioc a profité surtout aux jeunes agriculteurs et aux femmes. Ces deux catégories d'acteurs y trouvent véritablement leur principale source de revenu.

Avec Soule et al (2013), le manioc de par sa production, sa transformation jusqu'à sa commercialisation est pourvoyeur d'emplois. Pour eux, le manioc et ses dérivés sont véritablement pourvoyeurs d'emplois pour les jeunes et les femmes. Au Bénin, les jeunes de 12 à 17 ans travaillent en qualité de main d'œuvre dans les tâches comme « cuisson et calibrage, approvisionnement en eau, ramassage et épluchage du manioc, lavage du manioc épluchés et transport » (op cit).

La perception économique de Leïdi (2014) sur le manioc est plus poussée. Pour cet auteur, le manioc est véritablement une culture commerciale ou à valeur marchande qui intéresse toutes les couches sociodémographiques de la population : les hommes, les femmes, les jeunes, les adultes, autochtones comme allochtones. La production du manioc augmente et rivalise avec des cultures comme le palmier à huile et le maïs, relativement aux revenus qu'elle génère. En effet, la production et la vente du manioc et de ses produits dérivés permettent de dégager des revenus importants pour les populations (op cit).

Perrin et al (2015) vont beaucoup loin. Ces auteurs appréhendent le manioc plus qu'une culture aux dérivés et tubercules marchands. Selon eux, le manioc est une culture de sécurité économique. Comme ils l'entrevoient, de la production jusqu'à la commercialisation en passant par la transformation, le manioc permet aux femmes de capter une plus grande part de la valeur ajoutée. Ces auteurs considèrent le manioc comme un capital sur pied immobilisé par les femmes qui leur permet d'avoir des réserves qu'elles peuvent commercialiser à tout moment quand le besoin se fait sentir.

A priori, la maîtrise de tout ce processus, de la production du tubercule à sa commercialisation en passant par la transformation, est véritablement une réussite, relativement à beaucoup de cultures dont une bonne partie de la plus-value échappe aux producteurs.

Par ailleurs, IPS (Inter Press Service) (2012) pointe du doigt l'autonomie financière des femmes. Pour cette structure, la Côte d'Ivoire se présente comme un exemple typique. De fait, de nombreuses femmes agricultrices sont devenues autonomes dans le Sud de ce pays, grâce à la culture de nouvelles variétés de manioc à haut rendement¹ qui leur permettent d'accroître leurs revenus (Abalo et al., 2014 ; IPS (2012).

De l'abondante littérature sur le manioc, les cadres relationnels dans les ménages, au prisme de l'autonomie financière des femmes, ne sont pas abordés. Dans ces cadres, on y découvre

¹ Cependant, pour des auteurs (Mendez, 2019 ; Koki, 2015 ; CNRA, 2014), ces nouvelles variétés contiennent peu de matières sèches. C'est pourquoi les femmes de beaucoup de zones rurales ivoiriennes préfèrent conserver les anciennes variétés.

des relations de dépendance, d'acceptation et soumission mais également de contestation et de refus. De ce fait, le ménage n'est plus un simple lieu de résidence virilocale mais un champ ou un espace de rapports, de confrontations des statuts des femmes et des hommes, de remise en cause du nivellement du genre, de contestation de la prééminence des hommes, grâce au facteur rente du manioc, chez les populations de N'Gattadolikro (au Centre, en pays Baoulé) et de Bécédi-Brignan (dans le Sud-est, chez le peuple Akyé) (Mlan et Koki, 2018 ; Koki, 2015).

Cette étude vise donc analyser les rapports entre conjoints à l'effet cumulé de l'économie (rente) du manioc et de l'autonomisation socio-économique de la femme.

L'analyse s'appuie alors sur la théorie du façonnement des relations conjugales au prisme et à la symétrie de la circulation de l'argent (Attané, 2009). Pour cet auteur, « *Dans une société [...] où la pénurie est la règle, où l'insécurité matérielle s'amplifie, quels sens accorder à la place omniprésente de l'argent au sein des relations amoureuses et des relations de couple ? [...] Étudier la circulation de l'argent au sein des couples, selon leur phase de constitution, donne à voir la manière dont la relation d'affection, de dépendance, de rivalité tisse la trame quotidienne des rapports amoureux et conjugaux. L'étude qualitative des mutations des formes conjugales depuis le début du XX^e siècle jusqu'à aujourd'hui comme l'analyse des relations de couples et de la circulation de l'argent dans les contextes urbains [...] vient éclairer les mutations qui affectent les rôles, les représentations et les statuts tant féminins que masculins* ».

L'essor de la production du manioc et les revenus qu'il génère induisent donc un repositionnement, un façonnement des couples dans les deux zones à l'étude. Les statuts deviennent symboliques quand les rôles imposent de nouvelles prééminences.

La méthodologie est de type ethnographique. Les données ont été produites par un questionnaire et des guides d'entretien dans les localités de Bécédi-Brignan et N'Gattadolikro. Dans ces localités, respectivement 90 et 85 femmes ont été interrogées, de même que 59 et 47 maris (à Bécédi-Brignan et à N'Gattadolikro).

Ce papier se structure autour, (i) premièrement des charges familiales et détermination de l'implication financière des femmes dans le ménage, et (ii) deuxièmement les rapports conjugaux liés au nouveau statut prééminent de la femme induit par la rente du manioc.

1 Charges familiales et déterminants de l'implication financière des femmes

La crise économique met les hommes dans l'incapacité d'assumer seuls les besoins essentiels du ménage, particulièrement en milieu rural, dans des zones où les hommes ne sont pas occupés par des cultures arbustives.

A Bécédi-Brignan, avec le vieillissement et la disparition progressive des caféiers et cacaoyers, les hommes se retrouvent sans rente foncière, sans activité agricole majeure. Deux attitudes sont alors observées. Premièrement, les hommes tentent d'adopter le manioc qui est fortement pratiqué par les femmes. Mais ceux-ci ne franchissent pas le palier de la mise en culture du manioc. Ils laissent le soin à leurs femmes la récolte et la commercialisation de ce féculent. Ici encore, elles ne rendent pas compte à leurs maris, elles utilisent le revenu pour les besoins subsistants. Dans le cas où le manioc est la seule source de revenu de l'homme, il se fait assister par sa femme à toutes les étapes de la production, et il doit céder une partie du gain à celle-ci.

Deuxièmement, quelques hommes choisissent de cultiver de l'hévéa. Ils sont très vite découragés par les coûts d'investissement. Seuls deux résidents ont pu créer des plantations dont les superficies n'atteignent pas 5 hectares. Là encore, l'opposition des jeunes à cette

culture estompe le désir de la plupart des aînés (personnes ayant plus de 60 ans). De ce fait, la situation économique des hommes reste donc peu reluisante.

A N'Gattadolikro, la bijouterie est une activité lucrative depuis bien longtemps jusqu'à ce qu'elle connaisse une baisse après la crise post-électorale 2010. Cette baisse est causée par la cherté des matières premières (bronze et or), la baisse de la clientèle et la lenteur de l'activité. De ce fait, les hommes abandonnent cette activité pour s'adonner aux cultures de la tomate, de poivron qui nécessitent plus de temps et d'effort physique : faire des billons, des pépinières, l'arrosage des plants matin et soir, le piquetage des tuteurs, etc. Compte tenu de la pénibilité de ces activités, après une première récolte (trois mois après), certains hommes ne veulent plus refaire la culture de tomate ou de poivron. Une partie des hommes se lance alors dans la culture d'anacarde. Aussi cette activité connaît-elle une baisse au niveau du prix d'achat depuis 2018 : dans cette localité, le kilogramme de noix de cajou s'échange à 100 francs. Face à cela, les producteurs ne veulent plus ramasser les noix pour la vente. La situation des hommes n'est pas enviable, du point de vue des activités économiques et subsistantielles.

Maillon essentiel de l'activité de production de cultures annuelles (Mlan et Koki, 2018 ; Kouakou, 2018 ; Oxfam, 2017 ; Mlan, 2013 ; Pilon, 1996 ; Mollard, 1992), les femmes de ces localités ont fait sienne les usages économiques découlant de la culture du manioc, au grand-dame, des hommes qui vivent difficilement des chutes drastiques répétées des cours du café, du cacao, de l'anacarde, et des changements climatiques. Du coup, il se pose donc que les hommes ont perdu le pouvoir économique dans les ménages dans les deux localités à l'étude. Ce pouvoir est passé aux mains des femmes avec la rente du manioc. Quel est le contenu de la charge qui incombe aux femmes avec l'économie du manioc ?

Les femmes assurent les dépenses de la nourriture quotidienne² dans les ménages, à savoir : le petit déjeuner des enfants (le café, les beignets, la bouillie de riz ou mil), le déjeuner et le repas du soir. Les femmes participent au bien-être de la famille, à l'amélioration de la qualité des rations alimentaires à travers ces différents propos des femmes. Pour Y Apo (Bécédi-Brignan),

« chaque matin mes enfants viennent me demander l'argent pour le déjeuner. Quand ils demandent à leur papa, il leur dit qu'à leur temps il partait à l'école sans manger le matin ou bien, il mangeait le foutou couché. Je fais attiéké, je cherche l'argent à cause de mes enfants. C'est comme ça que chaque matin, je donne l'argent à mes enfants pour qu'ils payent ce qu'ils veulent manger comme leurs camarades. Aussi à midi quand ce sont les jours d'attiéké et que je n'ai pas le temps je leur donne l'argent pour manger à la cantine. Mes enfants doivent manger matin midi et soir ».

De même, B A (N'Gattadolikro) a tenu à s'exprimer sur ce sujet :

« mon mari me donne 1000 francs pour la nourriture parce qu'il y a igname à la maison. Nous sommes nombreux à la maison (enfants, cousin, cousine et beaux parents). Avec cet argent je ne peux pas faire une bonne nourriture pour tout le monde. Je suis obligée de compléter un peu d'argent pour bien préparer. Je vis avec mes beaux parents, ils savent que je gagne de l'argent quand je vends le manioc, pour cela je complète l'argent du marché pour que mes beaux parents ne se plaignent pas de mon mari et moi ».

Les femmes interviennent également dans la scolarisation des enfants qui recouvre les frais de scolarité, fournitures, uniformes de l'école, petits déjeuner, sacs de l'école, chaussures, diverses cotisations annexes.

² Philippe A et Fatou B D (2003) « La dégradation des conditions de vie dans les villes africaines entraîne une redéfinition des rôles des hommes et des femmes au sein des ménages. La difficulté à trouver un emploi dans le secteur informel qui garantisse des ressources suffisantes, la baisse du pouvoir d'achat, mettent les chefs de ménage dans des situations difficiles. De plus en plus, les femmes sont amenées à jouer un rôle économique important et contribuent aux revenus du ménage, bien au-delà du simple apport complémentaire aux petites dépenses quotidiennes ».

La femme vient financièrement en aide à l'homme, elle devient une « vraie » moitié de l'homme, un soutien et une associée de poids aux prises de décision. Que motive la femme à être une « égale financière et sociale » ?

A travers le tableau ci-dessous, les motivations de l'implication financière des femmes, bénéficiaires des produits du manioc sont mises en relief dans les deux localités.

Tableau n°1 : motivations de l'implication financière des femmes dans les charges familiales à Bécédi-Brignan

Motivations Acteurs	Absence de revenu chez l'homme	Désir de faire sa part en tant que conjointe	Veuves
Productrices de tubercules de manioc	18	31	6
Productrices des sous-produits du manioc	11	20	4

Source : Enquête Koki Amandine, 2019

Tableau n°2 : motivations de l'implication financière des femmes dans les charges familiales à N'Gattadolikro

Motivations Acteurs	Absence de revenu chez l'homme	Désir de faire sa part en tant que conjointe	Veuves
Productrices du manioc	16	26	3
Productrices des sous-produits du manioc	17	21	2

Source : Enquête Koki Amandine, 2019

A la lecture de ces tableaux ci-dessus, les femmes de l'économie du manioc interviennent dans les charges familiales pour plusieurs motivations. Les déterminants de ces motivations se composent, soit par l'absence de revenu chez le mari (29 sur 90 à Bécédi-Brignan et 33 sur 85 à N'Gattadolikro), par le désir de faire sa part en tant que conjointe (51 sur 90 à Bécédi-Brignan et 47 sur 85 à N'Gattadolikro) ou parce qu'elles sont veuves (3 sur 90 à Bécédi-Brignan et 2 sur 85 à N'Gattadolikro). Chez les Akan et notamment les Baoulé, on dit : « srika ouka oumien », littéralement, le colibri fait sa part d'effort (Mlan K S, 2013). Les besoins des menages étant énormes, chaque conjoint est attendu pour apporter son apport. Les femmes de l'économie du manioc l'ont bien compris.

Les activités du manioc se font deux fois dans la semaine, que ce soit la vente des tubercules par les productrices de manioc ou les productrices d'attiéké et de placali. La régularité des activités et donc des revenus chaque semaine permet aux femmes d'avoir de l'argent tout au long de la semaine et même dans le mois ; cela, contrairement aux époux qui font des activités saisonnières ou pérennes.

Certes, à N'Gattadolikro, les hommes se sont investis dans la tomate qui est récoltée après 4 mois et l'anacarde après 5 ans. A Bécédi-Brignan, les hommes font le cacao et le palmier à huile qui sont récoltés après 3 à 4 ans. Mais, les revenus tirés de ces cultures pérennes ne sont pas réguliers ou ne couvrent pas les mois et années.

Le désir de faire leur part en tant que conjointe est perçu différemment dans les foyers polygamiques et monogamiques.

Dans les foyers à couples avec une femme et un homme (ménages monogamiques), la majorité des femmes dans les deux localités disent qu'elles ont le désir de participer aux dépenses de la maison pour ne pas être rabaissées par leurs maris ; elles veulent être utile et libre dans leur foyer, en "gardant la tête haute".

Pour Yao K (N'Gattadolikro), elle participe aux dépenses du ménage pour mieux se sentir dans son foyer : *« quand une femme fait une activité et qu'elle gagne de l'argent et qu'elle participe aux dépenses, alors elle a le respect de son mari. Tu te sens bien dans le foyer, avant que ton mari ne fasse quelque chose il va d'abord demander ton avis »*.

Pour certaines femmes, l'idée même qu'une femme ait pu prendre le relais de son mari va de soi dans les esprits, comme l'explique cette productrice d'attiéké. Ainsi Adéline Y (Bécédi-Brignan) déclare : *« On peut travailler et cela n'empêche pas de s'occuper du mari, des enfants et de la maison. Si tu travailles et que tu gagnes de l'argent, tu peux aider ton mari au lieu de l'humilier toujours devant tes camarades, car à force de lui fait ça, tu deviens dégoûtante »*. Cela dit, l'idée, l'esprit visant la contribution aux charges de la maison va de soi. Cette contribution ne devrait pas être caution à discussion, puisque la femme est une partie intégrante du foyer.

Le fait qu'une femme participe aux dépenses des enfants et de la maison n'est pas seulement un devoir moral vis-à-vis des enfants. C'est aussi un élément de cohésion importante et même nécessaire dans le couple, comme le note Affoué K (N'Gattadolikro) : *« Quand l'homme finance et que la femme aussi participe aux dépenses dans le foyer, il y a l'entente dans le foyer et l'amour va toujours exister. Il ne faut pas toujours laisser l'homme seul dépenser, c'est gênant. Quand papa sort l'argent et maman aussi peut le faire, on sent une bonne entente dans le foyer »*

Pour Séka J. (Bécédi-Brignan) :

« une bonne femme est celle qui est capable d'aider son mari financièrement quand ça ne va pas chez monsieur dans les charges des enfants et de la maison. Si l'homme ne participe pas aux dépenses de la maison c'est parce qu'il n'a pas suffisamment les moyens de le faire. Quand un homme prend une femme, dans sa propre tête, il sait qu'il doit s'occuper de ses enfants, de sa femme et des charges de la maison ».

Dans les foyers de polygames, cet aspect contribution aux charges du ménage est perçu de différentes manières. Lors de nos enquêtes à Bécédi-Brignan, 6 femmes sur 90 contribuent très efficacement aux dépenses du couple afin d'attirer les faveurs de l'époux. A C (jeune dame) raconte sa stratégie qu'elle a adopté afin de se faire plaisir par son époux. En amont, elle choisit d'augmenter substantiellement l'argent du repas que son mari donne chaque jour :

« mon mari nous donne chacune 1000 francs pour la nourriture du soir. Nous préparons à tour de rôle. Quand c'est mon tour, j'augmente l'argent pour acheter la viande de porc et poisson pour faire ma sauce. Au tour de ma rivale, il y a que le poisson dans la sauce. Mon mari est très content de moi qui suis la deuxième et très fâché contre ma rivale qui est la première femme. Moi je fais attiéké, elle fait restaurant. Elle refuse de compléter parce qu'elle n'est pas contente que son mari prenne une deuxième femme. Elle dit aussi que c'est parce qu'il a l'argent qu'il a pris une autre femme ».

Cette épouse essaie à sa manière de créer les conditions d'attrait sur elle. Elle fait en sorte que l'autre épouse perde de l'attrait aux yeux de leur époux. Elle sait que le repas est très important dans la consolidation de l'amour, du maintien de l'affection. Elle sait également que, plus le repas est bon et chargé, plus le mari peut être plus tendre envers elle. Elle peut même bénéficier de plus de jours pour son tour. Ce désir est également motivé pour rendre la coépouse jalouse, comme le dit Y A :

« quand il y a les fêtes, je paye les habits de mes enfants, je paye mes bijoux, je fais mes cheveux. Notre mari paye les habits des enfants, mais pour nous il ne le fait pas toujours.

Quand elle voit les nouvelles choses sur mon corps et quand elle me demande je lui dis que c'est notre mari qui a payé pour moi et je la rends jalouse. Je veux qu'elle laisse mon mari ».

En clair, la symbolique et le relationnel découlant du bon repas sont bien capitalisés en vue de la stabilité du couple mais surtout pour sublimer l'époux, avoir une hégémonie sur l'époux, pas forcément en termes de domination mais pour un capital prestige aux yeux de l'époux.

Concernant les veuves, elles sont obligées de prendre la totalité des charges familiales en leur compte.

Les déterminants de l'implication des femmes dans les tâches familiales qu'elles soient bonnes ou mauvaises placent les femmes à un niveau de gestion ou bien-être de la famille dans les deux localités.

2-Rapports conjugaux liés au statut hégémonique de la femme

Les rapports conjugaux liés au statut hégémonique de la femme mettent en relief, les attitudes de la femme avec son nouveau statut, les attitudes des hommes face aux rôles prééminents et comportements de leurs conjointes, les injures liées au statut hégémonique de la femme relativement à la rente du manioc et les réponses sociales aux injures.

2-1-Attitude de la femme

La crise de l'économie, la précarité dans l'emploi ont induit d'importants bouleversements dans les modes de vie des ménages ruraux (Philippe et al, 1998 ; Mlan et Kouakou, 2018) en Côte d'Ivoire. Parmi les mutations en cours, la participation croissante des femmes aux activités génératrices de revenus compte parmi celles étant la plus lourde de conséquences en termes de rapports entre les hommes et les femmes. Quelles sont les attitudes des femmes ayant adopté le manioc comme principale activité génératrice de revenu face à leur mari ?

Pour avoir les réponses à cette question, nous avons pu interroger respectivement 59 et 47 maris à Bécédi-Brignan et à N'Gattadolikro. A Bécédi-Brignan, on note que 46 époux dont leurs femmes sont impliquées dans les dépenses familiales se disent victimes d'attitudes négatives vis-à-vis de leurs de ces dernières. Également à N'Gattadolikro, le nombre d'époux frustrés est de 34. L'analyse des données permet de ressasser les attitudes de frustration dans les deux localités comme suite :

- non respectent de leurs maris ;
- sortent et rentrent quand elles veulent ;
- refus des rapports sexuels à leurs maris ;
- ne puisent plus de l'eau pour que leurs maris se lavent ;
- n'apportent plus la nourriture à leurs maris, elles confient la nourriture aux enfants pour leurs maris ;
- « montent » les enfants contre leurs papas à tel point que ces derniers ne sont plus respectés par leurs progénitures, portant ainsi atteinte à la crédibilité et à l'autorité de leurs époux, particulièrement dans leur rôle de père ;

- humilient leurs époux en convoitant d'autres hommes ou flirtant secrètement ou ouvertement avec eux³.

De ce qui précède, les hommes semblent vivre une sorte de traumatisme – souffrance psychologique et morale – subséquente aux frustrations répétées de leurs épouses, dès lors qu'elles ont commencé à jouer une partie ou l'essentiel du rôle de leurs époux. En effet, le foyer impose une division des tâches⁴ (Kraus Fr, 2019 ; Mlan et Koki, 2018 ; Ponthieux et Schreiber, 2006). Les rôles régaliens implicitement dévolus à l'homme se spécifient comme suit : La production des vivres, les frais parallèles de nourriture (poisson, viande, condiments de sauce, huile, etc), l'habillement des enfants et de la femme, factures d'eau et électricité, frais de santé, boisson lors de cérémonies, assistance à la belle-famille, représenter la famille dans les cérémonies ou évènements, immoler des animaux domestiques lors des grandes fêtes ou cérémonies, etc.

Du côté de la femme, ces tâches doivent être exécutées : donner naissance, pourvoir le foyer en repas, s'occuper des progénitures (surtout pour ceux en bas âge), mettre l'eau à la disposition de la maisonnée, aider l'époux dans les travaux champêtres, disposer le repas au lieu propice, donner de l'eau de bain à son époux, faire le lit, balayer la concession, etc.

Ces rôles constituent les fondements des ménages. Autant ces rôles créent l'harmonie au sein du foyer, de même leur non-exécution « statutairement » est susceptible de trouble. Et alors, le conjoint qui ne remplit pas ces rôles régaliens perd de l'attrait et la face. Subséquemment, le conjoint qui adjoint une partie ou l'essentiel du rôle de l'autre s'adjuge la prééminence de la gestion du foyer. Dans les deux localités à l'étude, la plupart des hommes fait l'amère espérance de ne pas pouvoir remplir convenablement leurs rôles. Les époux qui exécutent parfaitement leur imposent quelque fois des frustrations. Face au « nouveau statut » et aux comportements de leurs épouses, quelles attitudes les hommes adoptent ?

3-2-Attitudes des hommes face aux rôles prééminents et comportements de leurs conjointes

hommes ayant perdu le pouvoir économique⁵ et la responsabilité totale des charges familiales connaissent véritablement le « martyr conjugal ». Ils se construisent des modes de vie.

A Bécédi-Brignan comme à N'Gattadolikro, trois catégories d'attitudes des hommes ont été appréhendées face aux nouveaux comportements méprisants de leurs conjointes. Premièrement, il y a la catégorie des hommes qui comprennent et acceptent le nouveau comportement de leur conjointe. Dans cette catégorie, les hommes ne sont pas contents, mais ils n'ont pas le choix. Ils se sentent obligés d'accepter la manière dont leurs femmes se comportent avec eux relativement à la charge des enfants et le fonctionnement du foyer. Ces propos qui suivent relatent leurs opinions :

- *« un jour j'avais besoin d'argent pour effectuer une petite course à Tiébisou. J'ai demandé une somme de 5000 f à ma femme. Elle m'a simplement dit en face que si elle donne l'argent de nourriture, si elle paye le courant et l'eau, c'est à cause de ses enfants, et qu'elle n'est pas venue se marier pour donner son argent à garçon. Elle a crié sur moi comme son enfant.*

³ Comme l'ont signalé Pierre et Mona Etienne dans "A qui mieux mieux ou le mariage chez les Baoulé", 1971

⁴ Kraus Fr (2019 : 1) écrit : « Dans les années 1980, les Françaises de dix-huit à soixante ans vivant en couple assumaient à elles seules 69% du temps quotidien consacré aux tâches domestiques, c'est-à-dire à la cuisine, à la vaisselle, au ménage, à l'entretien du linge... ».

⁵ Philippe A et al (1998) « Les situations de précarité du mari (chômage, manque de logement) favorisent le divorce de la première épouse. Le mari doit assumer en principe les charges du ménage ; lorsque sa situation économique se dégrade, l'union se trouve fragilisée ».

J'avais besoin de cet argent donc je lui ai demandé pardon et elle m'a donné en appuyant dans ma main », selon Konan K (N'Gattadolikro).

- *« je ne peux pas me fâcher contre ma femme parce qu'elle me sauve des situations difficiles. Une fois je devais recevoir les amis de mes enfants le jour de la Mafa chez nous. Je n'avais pas un soud pour donner à ma femme pour la nourriture et la boisson. J'ai dit à ma femme de m'aider. Elle m'a répondu en disant que quand tu as l'argent tu vas boire jusqu'à tu bois ton cerveau non, tu n'as pas dit que tu es inconscient. Après toutes ces injures, le jour arrivé elle a très bien reçu les amis de nos enfants venus d'Abidjan. C'est vrai qu'elle ne me respecte pas, elle n'était pas comme ça avant. Je la comprends, fait toute seule les dépenses c'est pas facile en tant que femme »* sont les mots de Yapo A (Bécédi-Brignan).
- Selon Semon P (Bécédi-Brignan), *« actuellement si moi et mes enfants nous mangeons, c'est grâce à ma femme. Elle fait attiéké tous les mercredi et samedi, aussi elle vent koutoukou à la maison. Quand il y'a facture de courant et l'eau elle paye et après je lui rembourse, quelques fois je ne rembourse pas »*.

Deuxièmement, il y a la catégorie des hommes qui ne sont pas contents et qui se plaignent. Dans cette catégorie, les hommes n'acceptent pas et ne supportent pas les comportements désobligeants de leurs conjointes. A cet effet, les hommes convoquent leurs conjointes chez les chefs de grandes familles ou chez les chefs de village dans le cas d'adultère constaté. Chez ces peuples, les cas d'adultère ne sont pas supposés. Ils doivent être des actes de fragrant délits :

- L'amant et la femme flurtent sur le chemin des champs ;
- L'adultère est découvert de visu par l'époux ;
- La femme se fait tripoter ou s'assoit sur le même tabouret ou chaise.

Lors de nos entretiens avec les chefs de village des deux localités, il a été mentionné qu'après le problème foncier, ce sont les plaintes des hommes contre leurs conjointes qu'ils reçoivent quotidiennement, soit en famille ou à la table de la chefferie. Après tous ces plaintes et règlement, s'il n'y a pas de changement au niveau de la femme ou en cas d'adultère, les hommes renvoient leurs conjointes dans leurs familles respectives.

Troisième et dernière catégorie, des hommes qui ne sont pas contents adoptent d'autres stratégies pour changer le nouveau comportement de leurs femmes. Les stratégies se présentent comme suit : les hommes se reconvertissent dans le manioc ou ils décident de prendre une seconde épouse.

A Bécédi-Brignan, la reconversion de l'homme se situe dans la production du manioc. Mais ce qui fait basculer le comportement des femmes, c'est-à-dire, ce qui peut adoucir la conjointe ou remettre le comportement de celle-ci en ordre envers son mari, c'est lorsque les hommes participent à la production de l'attiéké. A priori, l'homme choisit d'être présent au moulin avec la conjointe la nuit. En dehors de l'activité de broyage (qui ont cours la nuit), l'homme participe également à d'autres activités : pressage de la pâte rouie (comme le montre la photo ci-dessous), enregistrement des sorties de l'attiéké et des rentrées d'argent, etc.

Photo n°1 : un mari aidant son épouse productrice d'attiéké



Source : enquête Koki Amandine, Bécédi-Brignan 2020

On sent là un « clientélisme conjugal » visant à donner l'impression à la conjointe qu'elle n'est pas seule à se fatiguer, à produire la rente financière de la famille. La contribution ou la prise d'une part de la souffrance liée aux activités de production de l'attiéké enclenche un nouvel attrait sur le conjoint. De ce fait, les attitudes désobligeantes baissent. Les refus de contacts au lit chutent. Les relations entre conjoints se reconsolident.

A N'Gattadolikro, la reconversion est plus accentuée dans la production du manioc car il y a un nouvel acteur chinois qui s'y est installé, et qui paie très bien le manioc et casch auprès des productrices de manioc. En livrant des tubercules de manioc de leurs vergers, la demi-dizaine d'hommes qui a reconnu adopter cette stratégie se dit satisfaite de « l'équilibre » de leur foyer, du remodelèrent ou ramollissement de leurs conjointes en leur faveur, de la bienveillance de leurs conjointes au lit.

Cependant, dans les deux localités, quelques hommes ont opté pour la prise d'une seconde épouse. Selon ces hommes (3 de Bécédi-Brignan et 2 à N'Gattadolikro), cette stratégie peut être un peu efficace. Konan (de N'Gattadolikro) relate les choses :

« chaque soir quand je touche ma femme, elle me dit qu'elle est fatiguée, de la laisser dormir. Quand c'est le jour où elle prépare l'attiéké, j'accepte car je la comprends. Mais j'ai constaté qu'elle ne voulait plus avoir des relations sexuelles avec moi. J'ai fait appel aux parents de ma femme, cela n'a pas changé. J'ai des enfants avec elle qui ne sont pas grands, je ne veux pas la laisser. Donc j'ai décidé de voir une autre femme dehors. Dans le village rien ne se cache, c'est comme cela qu'elle a su que je cherche une autre femme plus jeune qu'elle et qui est aussi dans le manioc. Vue le comportement de la jeune fille j'ai décidé de l'épouser. Un matin, ma femme a appelé ses parents et mes parents pour leur dire qu'elle me demande pardon pour toutes les choses qu'elle m'a faite. Je lui ai dit d'accord, mais l'autre fille va s'installer d'abord si je vois un changement, je vais prendre une décision. La jeune fille s'est installée, ma première femme se comportent bien avec, mais jusqu'aujourd'hui je vis avec les deux femmes en parfaite harmonie ».

Par contre, 2 d'entre ceux qui ont adopté cette stratégie ont affirmé s'être totalement fourvoyés. La stratégie de prise d'une seconde épouse a plutôt créé plus de frissons entre eux et leurs conjointes. Le mobile de la distanciation – absence d'activité pourvoyeuse de revenu substantiel venant de l'homme – n'ayant pas changé, le statut émietté ou fragilisé de l'homme ne s'améliore pas. La femme, sûre d'être toujours en pole position se plaint virulemment et complexifie la situation de leurs conjoints. Les relations ne s'améliorent donc pas entre eux. Cette stratégie n'est vue en définitive par les hommes comme pas bonne, même si elle semble diminuer la place de la femme au lit. Le mobile premier n'était pas d'arriver à ce résultat. Les

activités du manioc ayant défavorisé les hommes, toute stratégie devrait, soit apporter une activité pouvant procurer de l'argent aux conjoints, soit adoucir le cœur de la femme.

Pourtant, la femme est consciente des enjeux et des rôles qu'elle peut jouer dans le ménage. Elles le font dans le but de cacher les faiblesses du mari. Elles le font pour combler un manque. Elles se gardent bien de revendiquer quelque reconnaissance que ce soit, comme le soulignent Adjamagbo et al (2005) « *Le mariage est un secret. Même tes parents ne doivent pas savoir ce qui se passe dans ton mariage. Si tu as de l'argent, que tu t'occupes bien de toi et que les gens disent que c'est ton mari qui l'a fait, c'est bien* ».

Toutefois, la sauvegarde des apparences connaît des limites. L'incapacité financière du mari est très souvent la cause de rupture d'unions (Antoine et Dial, 2005). Cette présente étude révèle qu'à Bécédi-Brignan comme à N'Gattadolikro, des cas de divorce ont été constatés, suite à la prééminence économique des conjointes. Les cas de Y. B et H. N. à Bécédi-Brignan ont été les plus en vue : au nombre des plus grandes productrices d'attiéké, leurs unions ont pris fin lorsqu'elles ont choisi de s'amouracher avec d'autres hommes, alors qu'elles sont mariées. A N'Gattadolikro, la désunion du couple de Yao C. a été également évoquée, du fait de ses envolées sexuelles avec des partenaires autres que son époux, alors qu'elle était bien vue dans le village. Le couple était envié, et paraissait stable, parce que financièrement, rien ne manquait, car cette épouse en pourvoyait. Mais, hélas !

Les sorties amoureuses chez l'homme qui a assez de moyens ne peuvent passer avec la femme. Celle-ci est l'épouse : elle a été mariée par son époux. Elle a été déplacée de sa famille pour être installée dans le foyer virilocal, suite à la dot. Sur ce principe, elle ne saurait se substituer à celui qui a l'initiative du mariage, de la paie de la dot, de la création du foyer, de son ameublement...

Heureusement que la plupart des femmes « tanguent » mais ne succombent pas à la tentation de sortie amoureuse. Pour Cordonnier (1987), l'absence de revenu ou le trop faible niveau de rémunération du mari oblige nécessairement la conjointe à s'impliquer davantage dans les activités rémunératrices du secteur informel dans lequel elle a acquis un savoir-faire reconnu.

2-3-Injures liées au statut hégémonique de la femme relativement à la rente du manioc

Les écarts de comportement peuvent aller jusqu'à franchir le seuil social de l'acceptable. Des injures ou suppositions « indigestement » humiliantes peuvent être proférées par l'épouse, une sorte d'attitude « suprémaciste » montrant l'envergure du pouvoir de celle-ci. Voyons quelques-unes dans le tableau ci-dessous !

Tableau n°3 : Quelques injures proférées par les femmes

Injures Suppositions injurieuses	ou	Regardez-moi ce paresseux!	Niveau du rapport
		Es-tu garçon encore?	Référence au lit
		Ce vilain-là!	Défiance
		Garçon inutile!	Défiance
		Le gros mangeur!	Repas
		Le sexe n'est pas de la nourriture!	Référence au lit
		Simple champ de manioc tu ne peux pas le faire!	Production

	Si ce n'est pas moi, y a homme encore dans cette cour?	Gouvernance familiale
	Femme ne s'habille pas?	Entretien des membres pour les fêtes
	Garçon, ce n'est pas seulement le sexe	Production ou défiance
Onomatopée	Tchrurrrre	Défiance

Dans tous les niveaux de rapports (production agricole, repas, approvisionnement en eau et en électricité, amusement, au lit, etc), les injures ou suppositions tendancieusement blessantes sont « saupoudrées » à l'encontre de l'époux dont l'épouse s'est hissée au statut de « chef de famille » par l'effet de la rente du manioc.

2-4-Réponses sociales aux injures

De ces injures ou écarts de propos, celles qui sont acceptables passent sous silence, tandis que celles qui donnent lieu d'être déviantes socialement sont objet de réponse, comme on le voit dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°4 : Quelques réponses des époux aux injures

Injures	Réponse	Suite à donner	Réparation sociale	Lieu
Regardez-moi ce paresseux!	ou haussement de la tête	Supportable difficilement	Pas	N'Gattadolikro comme à Bécédi-Brignan
Est-tu garçon encore?	Regarde furieux	Plainte	Poulet	N'Gattadolikro
Ce vilain-là!	Sourire ou haussement de la tête	Défiance	Pas	N'Gattadolikro comme à Bécédi-Brignan
Garçon inutile!	Haussement de la tête	Défiance	Pas	N'Gattadolikro comme à Bécédi-Brignan
Le gros mangeur!	Regard	Défiance	Pas	N'Gattadolikro comme à Bécédi-Brignan
Le sexe n'est pas de la nourriture!	Frustration	Supportable difficilement	Pas	N'Gattadolikro comme à Bécédi-Brignan
Simple champ de manioc tu ne peux pas le faire!	Haussement de la tête	Frustration	Pas	N'Gattadolikro comme à Bécédi-Brignan
Si ce n'est pas moi, y a homme encore	Sourire	Frustration	Pas	N'Gattadolikro comme à Bécédi-

dans cette cour?				Brignan
Femme ne s'habille pas?	Regard	Frustration	Pas	N'Gattadolikro comme à Bécédi-Brignan
Garçon, ce n'est pas seulement le sexe	Regard	Frustration	Pas	N'Gattadolikro comme à Bécédi-Brignan
Tchrurrre	Colère	Plainte	Poulet ou boisson de palme	N'Gattadolikro

Lorsque les injures sont supportées, l'époux ne demande pas de réparation. Il peut tenter d'aider la femme à une des étapes de production de la valeur. S'il boude, il peut aggraver sa situation en exposant la femme à d'autres hommes ; comportement que l'épouse envisage insidieusement sans le faire forcément. Si l'homme ne change pas, et que sa frustration perdure, cela peut s'arranger par le temps ou altérer les rapports, et conduire au divorce.

Les frustrations et défiances constituent les « épines » du mariage. Le conjoint qui est en position de force, relativement à la rente perçue dans le travail, à quelque niveau de rapport que ce soit, peut en user désagréablement. Les frustrations les moins supportables sont celles qui ont lieu au lit. En raison de la fatigue liée au travail, la femme n'est pas disposée à être réceptive au lit. Elle remplit cette responsabilité conjugale selon son humeur et son bon vouloir, au grand dam de son époux, dans un mariage monogamique.

Si l'adage dit que l'homme est le « sexe fort », en milieu rural, c'est plutôt la femme qui l'est, en raison de son rôle et statut social au niveau des rapports ou champ de confrontation. Il est vrai que la position de la Banque Mondiale, le PNUD, l'UNFPA, qui soutiennent que l'autonomisation économique de la femme apporte un regain vital aux ménages (Mlan K S, 2020) est vérifiée ici, puisqu'en contexte de loisiveté de l'homme qui ne travaille pas, et n'assume pas les rôles sociaux régaliens, la femme qui exploite les produits du manioc « supplée » l'homme. Elle remplit donc les rôles de son époux, même si elle le fait avec rancœur par endroits des rapports.

Conclusion

En clair, l'homme a un statut de chef de famille, pourvoyant aux besoins matériels de sa compagne ou de son épouse et à ceux de ses progénitures. Si ses charges restent lourdes, des contingences peuvent l'empêcher de les assumer. Du coup, la conjointe ou compagne peut prendre le relais si les activités qu'elle mène les lui permettent. De ce fait, on a l'impression que les charges et rôles de l'homme s'estompent peu à peu. En aval, de plus en plus d'hommes, devant l'augmentation des charges de la maison, attendent des femmes qu'elles proposent leur contribution monétaire. Ils présentent cette contribution comme une adaptation normale et nécessaire, et devant être durable face aux nouveaux impératifs sociaux et économiques. Si les femmes participent de plus en plus aux frais quotidiens du ménage, il s'agit plus souvent pour qu'elle pallie les difficultés matérielles de leur mari que de prétendre occuper une place prééminente de substitution par une partenaire financière.

Cependant, ces institutions ne prévoient pas une formation des femmes à l'effet de polir les rapports entre conjoints. L'autonomisation économique de la femme par la rente du manioc apparaît comme un facteur nivelant les rôles au foyer, même si certaines productrices de

dérivés de manioc deviennent prééminentes. Les cas observés dans les zones de l'étude tendent, soit au renforcement de la dynamique des foyers, soit aux désagréments de ceux-ci.

L'attrait et la prééminence pour cette culture chez la femme dans ces deux régions, aux végétations différentes, incitent à une véritable prise de conscience de la communauté nationale, en ce que le manioc est actuellement le meilleur facteur de source d'emplois variés pour la femme et la jeunesse. En faire une véritable culture commerciale avec des subventions et une parfaite industrialisation aux chaînes de valeurs maîtrisées.

Bibliographie

Abalo K D et al. 2014. La production du manioc et sa valeur sociale et économique dans la préfecture de vo, sud-est du togo. Revue de géographie du laboratoire Leïdi-ISSN 0851-2515-N°12.

Adedeji O. 2019. Nigéria : faire des déchets de manioc une richesse dans la stratégie d'atténuation du changement climatique. BLOG. <https://www.cta.int/fr>

Adjamagbo A et al. 2005. Comment les femmes concilient-elles mariage et travail à Dakar et a lomé. Communication aux 6èmes journées scientifiques du Réseau « Démographie » de l'AUF, « Villes du Sud. Dynamiques, diversités et enjeux démographiques et sociaux », Cotonou

Affessi A S. 2017. Genre et développement : difficultés des femmes rurales dans la production et la commercialisation de l'attiéké en Côte d'Ivoire. Alternatives Rurales (5) 18 p

Attané A. 2009. Quand la circulation de l'argent façonne les relations conjugales L'exemple de milieux urbains au Burkina Faso. Autrepart (49)

Chaléard J-L. 1988. Le manioc, la ville et le paysan, Approvisionnement urbain et mutations rurales dans la région de Bouaké (Côte-d'Ivoire) (1) in Cah. Sci. Hum. 24 (3) 1988, pp 333-348

Cordonnier R. 1987. Femmes africaines et commerce les revendeuses de tissu de la ville de Lomé (Togo). L'Harmattan Col. Villes et entreprises, Paris 190 p.

IPS. 2012. Côte d'Ivoire : de nouvelles variétés de manioc offrent l'autonomie aux femmes. <https://ipsnews.net/francais/> lu le 16 07 2021

Kraus Fr. 2019. L'inégale répartition des tâches ménagères ou la persistance d'un « privilège de genre ». Fondation Jean Jaurès-Société, 9p

Mendez D V. Adaye A. Tran T. Allagba K, Bancal V. 2017. Analyse de la chaîne de manioc en Côte d'Ivoire. Rapport pour l'Union Européenne, DG-DEVCO. Value Chain Analysis for Development Project (VCA4D CTR 2016/375-804), 157p + annexes.

Mlan K S. 2013. Le ronier dans la vie sociale et culturelle des Baoulé Aïtou de Dimbokro (Côte d'Ivoire). Thèse unique de Doctorat à l'Université Félix Houphouët Boigny

Mlan K S et Koki A A G. 2018. Rente du Manihot esculenta, autonomisation économique et sociale des femmes et gestion durable de la forêt à Bécédi-Brignan (Côte d'Ivoire)] Revue Africaine des Sciences Sociales et de la Santé Publique, vol.16 (1), ISBN 1987-071X pp. 20-32

Mollard É. 1992. Le manioc dans les unités de production en basse Côte-d'Ivoire. Rendements, pratiques et fonctions d'une culture vivrière, Thèse de doctorat en agronomie, Institut National Agronomique, Paris-Grignon, Paris.

Oxfam. 2017. Cadre conceptuel d'Oxfam relatif à l'autonomisation économique des femmes. Oxfam GB pour Oxfam International sous l'ISBN : 978-1-78748-148-0 DOI : 10.21201/2017.9682 mai 2017

Perrin A P R et Rabany C. 2015. Étude de la filière manioc en Côte d'Ivoire. RONGEAD, 87 p

Pilon M. 1996. "Les femmes chefs de ménage en Afrique : état des connaissances", in : BISILLIAT Jeanne (éd.), Femmes du Sud, chefs de famille, p.235-256.-Paris, Karthala,410p

Ponthieux S et Schreiber A. 2006. Dans les couples de salariés, la répartition du travail domestique reste inégale. Données sociales-La société française, n°1, 51p

Soule B G et al. 2013. Analyse de la structure et la dynamique de la chaîne de valeur du manioc au Bénin. LARES (Laboratoire d'Analyse Régionale et d'Expertise Sociale)

Youan Bi T B A. 2019. Préférences des consommateurs et filière de l'attiéké en Côte d'Ivoire Impacts d'une démarche d'indication géographique (IG) Dans Revue internationale des études du développement 2019/3 (N° 239), pages 89 à 114

© GSJ